

Arras, le 2 juillet 2019

Baignade : le préfet du Pas-de-Calais appelle à la prudence

Chaque année en France les noyades font de nombreuses victimes, aussi bien en piscine qu'en mer, en lac ou en rivière.

Le préfet du Pas-de-Calais rappelle à la population les mesures de prévention des noyades et les conseils en matière de baignade. Chacun est acteur de sa sécurité et doit respecter les mesures de sécurité au bord de l'eau.

Les rivières et certains plans d'eau peuvent être autorisés à la baignade. Les usagers sont invités à se rapprocher des communes pour les identifier.

Les noyades : 1ère cause de mortalité chez les enfants

Les noyades accidentelles sont responsables chaque année d'environ 1000 décès par an et sont la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans. Les enfants de moins de 6 ans représentent 15 % des décès par noyade accidentelle chaque année.

Dans le Pas-de-Calais, en 2018, les sapeurs pompiers ont réalisé 125 prises en charge en milieu aquatique (contre 103 en 2017) dont 22 décès (contre 11 en 2017). En 2019, 61 prises en charges ont déjà été réalisées dont 6 décès.

Principaux conseils pour se baigner en toute sécurité

- Surveiller vos enfants en permanence, rester toujours avec eux quand ils jouent au bord de l'eau ou lorsqu'ils sont dans l'eau.
- Choisir les zones de baignade surveillées, où l'intervention des équipes de secours est plus rapide.

Communiqué de presse



- Tenir compte de votre forme physique : ne pas se baigner si l'on ressent un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons) et ne pas surestimer votre niveau de natation.
- Un baigneur attentif est un baigneur en sécurité : prévenir un proche avant de se baigner, respecter les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade, ne pas s'exposer longtemps au soleil et rentrer dans l'eau progressivement, ne pas boire d'alcool avant la baignade, etc.

Retrouvez dans le guide de Santé publique France «[Se baigner sans danger](#) » les bons réflexes de prévention, en particulier la surveillance en permanence des enfants qui se baignent.